

<b>REMUNERATION DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS ASSURANT LES ETUDES DIRIGÉES, L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF HORS TEMPS SCOLAIRE OU DANS DEVOIRS FAITS (RLR 212-4)</b>		<b>Décret n° 96-80 du 30 janvier 1996 modifié</b>	<b>CODE 0510</b>
LIBELLE COURT	ACC. EDU		
LIBELLE LONG	VACATIONS ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF		
PROGRAMMES	Accompagnement éducatif : 0230 (pour tous les personnels)		
PERIODICITE DU VERSEMENT	VERSEMENT APRES SERVICE FAIT		
FONCTION	ENS		
UNITE DE COMPTE (ou de délégation)	HSE		
UNITE D'EXPRESSION (d'utilisation)	VAC1		
SERVICES DELEGATAIRES	DOS DSDEN		
GEREE DANS ASIE	OUI <i>y compris les personnels ATOS*</i>		

### **ETUDES DIRIGÉES OU ENCADRÉES**

Le décret n° 96-80 du 30 janvier 1996 prévoit que les personnes assurant, hors de leurs obligations réglementaires de service, les études dirigées ou l'accompagnement éducatif perçoivent, pour chaque heure assurée, une rémunération.

Les activités sont encadrées principalement par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation et des intervenants extérieurs. Peuvent également intervenir des personnels non enseignants, des étudiants, des parents d'élèves et des bénévoles.

### **BENEFICIAIRES**

- Personnels d'éducation, de documentation, d'orientation
- Personnels de surveillance
- Personnels administratifs
- Intervenants extérieurs

### **DEVOIRS FAITS**

Le professeur documentaliste, les personnels administratifs, l'assistant social, le psychologue, l'infirmier peuvent intervenir au bénéfice des élèves dans **Devoirs faits**.

Ils sont alors rémunérés selon les cas précisés dans le cadre des décrets n°2012-871 du 11 juillet 2012 ou n°1996-80 du 30 janvier 1996.

Les AED mobilisés au-delà de la durée de travail prévue par leur contrat seront rémunérés en heures supplémentaires sur la base du décret n° 96-80 du 30 janvier 1996.

### **TAUX DE PAIEMENT**

Pour les personnels non enseignants de l'éducation nationale, lorsque la participation à ces activités intervient en dépassement de leurs obligations réglementaires de service la rémunération est assurée par le versement de vacations horaires de code IR 510 (*nouveau code motif « 74 – Devoirs faits clg » depuis le 25/10/2017*)

Par arrêté du 30 janvier 1996 modifié par l'arrêté du 21 janvier 2009, ces vacations comportent deux taux :

**taux de code 002** à 30 € pour les Conseillers principaux d'éducation et les enseignants chargés de fonctions de documentaliste ;

**taux de code 001** à 15,99 € pour tous les autres personnels.

Pour les intervenants extérieurs, cette rémunération est assurée par le versement de vacations au taux unique de code 001 à 15.99€.

<p><b>* Pour les assistants d'éducation, les intervenants extérieurs et les personnels administratifs il est indispensable de constituer, <u>préalablement à la saisie</u>, un dossier d'indemnitaire à transmettre à la DPE 2</b></p>
--

## « Devoirs faits »

Ce dispositif est mis en place à compter du mois de novembre 2017 dans les collèges et vise à offrir un temps dédié, **en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs**. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement.

Les personnels participant à ce dispositif en sus de leur ORS sont rémunérés en HS (enseignants) ou en vacations horaires (non enseignants).

		<b>Codification des heures supplémentaires</b>	<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Codification des vacations</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Devoirs faits</b>	2 <sup>nd</sup> degré public	1402 (titulaire) 1931 (contractuels)	0230 10 B8	0510	0230 10 YT
	2 <sup>nd</sup> degré privé	1403 (contractuels définitif – CD) 1945 (maîtres délégués)	0139 ** B8	1555	0139 ** YT

Le personnel désigné pour assurer la coordination des différentes parties du dispositif au sein de l'établissement (enseignants, élèves, parents d'élèves...) perçoit une indemnité pour mission particulière (code IR 1875).

**Tableau récapitulatif des codes « indemnité » permettant la rémunération des dispositifs d'accompagnement éducatif**

Dispositif	Système d'information 'paye'	Etablissement	Personnels	Rémunération: fondement réglementaire	Code indemnité
<b>Accompagnement éducatif hors temps scolaire (aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, artistique et culturelle)</b>	AGAPE	1er degré public	Enseignants du 1er degré	HSE - Décret n°66-787 du 14 octobre 1966	1401
			Personnels administratif, assistants d'éducation, intervenants extérieurs	Vacations - Décret n°96-80 du 30 janvier 1996	0510 taux 001
	EPP	2nd degré public	Enseignants titulaires du 2nd degré	HSE - Décret n°50-1253 du 6 octobre 1950	1402
			Enseignants contractuels du 2nd degré		1931
			Personnels d'éducation (CPE) et de documentation	Vacations - Décret n°96-80 du 30 janvier 1996	0510 taux 002
			Personnels d'orientation, MI-SE, personnels administratif, assistants d'éducation, intervenants extérieur	Vacations - Décret n°96-80 du 30 janvier 1996	0510 taux 001
<b>Dispositif expérimental de réussite scolaire dans 200 lycées</b>	EPP	2nd degré public	Enseignants titulaires du 2nd degré	HSE - Décret n°50-1253 du 6 octobre 1950	1717
			Enseignants contractuels du 2nd degré		1932
			Personnels d'éducation (CPE) et de documentation	Vacations - Décret n°96-80 du 30 janvier 1996	1512 taux 002
			Personnels d'orientation, personnels administratif, assistants d'éducation, intervenants extérieur (étudiants de master 2ème année, vacataires étrangers)	Vacations - Décret n°96-80 du 30 janvier 1996	1512 taux 001
<b>Renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au collège</b>	EPP	2nd degré public	Enseignants titulaires du 2nd degré - collège	HSE - Décret n°50-1253 du 6 octobre 1950	1718
			Enseignants contractuels du 2nd degré - collège		1933
			Assistants d'anglais, locuteurs natifs - collège	Vacations - Décret n°96-80 du 30 janvier 1996	1552 taux 001
		2nd degré privé	Enseignants titulaires du 2nd degré - collège	HSE - Décret n°50-1253 du 6 octobre 1950	1718
			Enseignants contractuels du 2nd degré - collège		1946
<b>Renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée</b>	EPP	2nd degré public	Enseignants titulaires du 2nd degré - lycée	HSE - Décret n°50-1253 du 6 octobre 1950	1719
			Enseignants contractuels du 2nd degré - lycée		1934
			Assistants d'anglais, locuteurs natifs - lycée	Vacations - Décret n°96-80 du 30 janvier 1996	1553 taux 001
		2nd degré privé	Enseignants titulaires du 2nd degré - lycée	HSE - Décret n°50-1253 du 6 octobre 1950	1719
			Enseignants contractuels du 2nd degré - lycée		1947

**Etablissement** : .....

**Code RNE** (obligatoire) : .....

## ATTESTATION D'EMPLOI D'UN INTERVENANT EXTERIEUR

Année scolaire 20.....-20.....

A retourner au Rectorat de Versailles DPE 2, chaque année scolaire

**Le chef d'établissement du** .....  
(Établissement)

**Atteste employer à compter du** : .....

**M.** .....  
(Civilité, NOM et Prénom)

**Adresse personnelle** : .....  
.....

**Statut** :  Personnel titulaire de la Fonction Publique (Etat, hospitalière, territoriale)  
Préciser : l'administration ....., le grade .....

Personnel non titulaire de la Fonction Publique :  AED/AP  Autre (*Préciser*) : .....

Personnel exerçant une activité professionnelle dans le secteur privé  
(*Préciser*):  Salarié  
 Non salarié (artisan, entrepreneur, dirigeant...) :  
 Profession libérale  
 Autre :

Personnel retraité de l'Etat ou du secteur privé

**Diplômes** (*préciser le diplôme le plus élevé*) : .....

### Domaine d'intervention

- Accompagnement éducatif
- Devoirs faits**
- Réussite scolaire au lycée
- Interrogations en CPGE
- Renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée
- Rémunération pour activité à titre accessoire (indemnité 1757) :
  - Enseignement pré-bac :  
.....
  - Enseignement post-bac :  
.....
- Autres

*Préciser les missions, discipline, le nombre d'heures, fournir l'emploi du temps*

Fait à ..... le .....

Signature du chef d'établissement

Signature de l'intervenant

Cachet de l'établissement

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE**

M.  M<sup>me</sup> NOM : ..... CADRE 1

Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil : .....

Nom patronymique : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Date et lieu de naissance : ..... CADRE 2

Si né(e) à l'étranger : NOM et prénom du père : .....

NOM et prénom de la mère : .....

N° d'INSEE (avec clé) : /\_/ /\_/ /\_/ /\_/ /\_/ /\_/ /\_/ /\_/\_ /\_/\_ /\_/\_ /\_/\_ /\_/\_ /\_/\_

(joindre une photocopie lisible de la carte VITALE)

OBLIGATOIRE – Affiliation à la sécurité sociale MGEN :

Nouveaux fonctionnaires Education nationale : cf. formulaire d'affiliation

Nouveaux arrivants déjà fonctionnaires de l'Education nationale : effectuer un changement de centre en cas de changement de département de résidence administrative

Situation familiale :  célibataire  marié(e)\*  PACS\*  divorcé(e)\*  séparé(e)\*  veuf(ve)\* CADRE 3

\* depuis le : .....

Conjoint : NOM : ..... Prénom : .....

NOM patronymique : .....

Activité professionnelle  oui  non

fonctionnaire  oui  non

Nom et adresse de l'employeur : .....

.....

Enfants à charge

NOM Prénom	Date de naissance

**Pour les personnels dont la rémunération est indiquée**

Souhaitez-vous percevoir le supplément familial de traitement :  oui  non

Si oui, joindre les pièces justificatives demandées dans le dossier SFT

Références bancaires : joindre 1 RIB/RIP au format BIC/IBAN en original, sans mention manuscrite

(Attention le NOM figurant sur le RIB sera celui de la prise en charge ; en cas de discordance, joindre la copie du livret de famille)

Renseigner impérativement les coordonnées bancaires de façon manuscrite ci-dessous :

Code établissement Code guichet N° compte Clé RIB CADRE 4

/\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/

IBAN /\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/

BIC /\_/\_/\_/\_/\_/

NOM : ..... Prénom : .....  
N° d'INSEE (avec clé) : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Situation antérieure à la présente prise fonctions CADRE 5

titulaire ou non-titulaire de la fonction publique (remplir le formulaire de cumul correspondant le cas échéant)  
 Etat    Hospitalière    Territoriale    Militaire  
Position dans votre administration d'origine à la veille de la présente prise de fonctions : .....

artisan, profession libérale, salarié exerçant dans le secteur privé

retraité (joindre une photocopie du titre de pension)

autre, précisez : .....

Je déclare sur l'honneur n'avoir jamais occupé de poste dans la Fonction Publique (Territoriale, Hospitalière et Etat)

Je certifie avoir occupé un poste dans la Fonction Publique (joindre une copie de votre dernier bulletin de paye)

Soit  Au Ministère de l'Education Nationale, y compris établissements d'enseignement privé CADRE 6

Préciser votre NUMEN : .....

*Merci d'indiquer ci-dessous le dernier emploi tenu*

Du ... au ...	Fonction	Etablissement / Académie (si hors académie de Versailles, préciser le dernier service payeur)

Soit  Dans un autre ministère, une collectivité locale ou un établissement public

En qualité de : .....

Coordonnées du dernier service payeur : .....

.....

A remplir dans le cas d'une période interruptive entre votre ancien employeur Fonction Publique et votre prise de fonction:

Je, soussigné(e)  Madame  Monsieur ..... déclare n'avoir jamais repris d'activité ou n'avoir perçu de rémunération de la Fonction Publique d'Etat, Hospitalière ou Territoriale depuis le .....

Affectation 2017-2018 : ..... Code établissement : ..... CADRE 7

Etablissement d'affectation : .....

Grade : ..... Discipline ou échelon (le cas échéant) : .....

à compter du : ..... Logé :  oui  non Nb de pièces : .....  
Si non, dérogation :  oui  non

Vu et vérifié (signature et cachet du chef d'établissement)	Je, soussigné(e) ....., certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche* Fait à : ..... Le : ..... (signature de l'agent)
--	---

**\*La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Code pénal Titre IV : Des atteintes à la confiance publique art. 444-1)**